Géographie du sujet et construction des territorialités

Le cas des Arbres du Refus contre le projet de ligne très haute tension dans le Quercy Blanc

Olivier Labussière[1]

Il y a encore quelques années, la territorialité était comprise comme une façon de faire évoluer son comportement au milieu des jeux de pouvoir entre acteurs (Raffestin, 1980), de signifier son adhésion à des mailles bénéficiant d'une existence institutionnelle (Le Berre, 1995). La crise de la modernité rend cette acception de la territorialité plus délicate : les espaces de référence, grâce auxquels le politique donne au social ses outils de régulation, ne sont plus forcément les cadres intégrateurs de la quotidienneté. De nombreux travaux réinterrogent cette notion en soulignant sa multidimmensionnalité, c'est-à-dire la complexité des processus de production des vécus territoriaux. Cet article aborde la question esthétique, en particulier à la lumière des travaux de Jacques Rancière, pour éclairer la construction contemporaine des territorialités individuelles et collectives.

I. La mise en jeu de l'espace dans la question esthétique : élément pour une géographie du sujet

La construction des territorialités contemporaines relève d'un mécano particulièrement complexe. Pour Guy Di Méo, la territorialité s'origine dans un rapport existentiel à l'espace, mais elle s'affirme dans une co-détermination permanente entre le sujet et le social (Di Méo, 2004). De leur côté, Bernard Debarbieux et Martin Vanier identifient trois processus alimentant les nouvelles constructions territoriales : la diversification des processus identitaires, celle des modalités pratiques et techniques du rapport à l'espace, et celle des échelles de l'action collective (Debarbieux et Vanier, 2002). Pour sa part, Angelo Turco propose à travers la notion de sociotopie de relier la figure du sujet et celle de l'acteur social, d'articuler les problématiques de l'action et celle de la compétence (Turco, 2001).

La question esthétique, souvent réduite à l'expression d'une appréciation subjective, peut apporter un éclairage à certains processus territoriaux. Ce projet est légitime au regard de la dimension géographique qui se dégage de certaines pensées esthétiques, en particulier celles de Kant et de Jacques Rancière. Il ne s'agit pas de faire valoir de simples métaphores spatiales issues de la philosophie, mais de retirer de ces pensées esthétiques de véritables points de vue géographiques. Cette curiosité pour la question esthétique nous incite en particulier à revenir sur les débats qui entourent la géographie du sujet – figure que certains prétendent « […] insensible aux intempéries de l'histoire » (Lévy, 1994, p. 139). En substance, la question est de savoir comment tenir compte du sujet sans en faire l'objet d'une connaissance positiviste ni la cause d'un relativisme absolu (Debarbieux, 1997 ; Staszak, 1997). Ces deux auteurs voient dans la phénoménologie une voie médiane qui positionne la géographie comme connaissance de la *relation* homme - monde. Cette façon de renouveler les termes du problème constitue une avancée importante mais les solutions qui s'en dégagent soulèvent des interrogations : ne risque-t-on pas de

[1] Doctorant en géographie et aménagement. Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laboratoire SET. olivier.labussiere@etud.univ-pau.fr

ramener la géographie du sujet à une géographie des représentations ? Le rapport de l'homme au monde est fait de logiques qui ne lui appartiennent pas mais sur lesquelles il projette des préoccupations et des significations qui en font un construit personnel, sa « réalité » (Hoyaux, 2000). La diversité des travaux montre que la géographie du sujet n'est pas systématiquement ramenée à ce type de médiations instituantes (Entrikin et Berdoulay, 1998). La question esthétique, elle-même, ne saurait être tenue pour une stricte affaire de représentations, étant fondée, par Kant, à distance de touts concepts et de toutes représentations d'une fin. Qu'apporte donc la question esthétique à la géographie du sujet, et *in fine* à la compréhension des vécus territoriaux ?

Pris dans la ligne de mire des positivistes (Schaefer, 1953 ; Harvey, 1969), encore mis en quarantaine aujourd'hui pour avoir pensé l'espace comme une « forme pure de l'intuition sensible » (Di Méo, 1998), Kant reste peu abordé en géographie (Hartshorne, 1939 ; May, 1970 ; Besse et Robic, 1986 ; Sanguin, 1994). Notre propos n'est pas de trancher ces débats, mais d'instiller l'idée que la pensée géographique de Kant est peut être la plus forte là où il est le moins question d'espace, dans sa troisième Critique – plutôt que dans la Critique de la Raison Pure ou dans son cours de géographie. En effet, de celle-ci se dégage la vision d'un homme « habitant du monde »[2]. Ce rapport de l'homme au monde n'est plus de l'ordre du face à face avec la nature (raison connaissante), ou de l'aspiration à un sens qui, perfectible, n'est pas donné (raison morale). La Critique du Jugement est un pont entre nature et liberté, entre fait et sens (Weil, 1998). En mettant l'accent sur la sensibilité, Kant souligne qu'on ne peut penser l'homme en dehors du monde. L'homme sensible est l'être fini, dont la condition est fonction d'un temps et d'un lieu. Kant fait de cette finitude une chance pour l'homme : au contact du monde, l'homme découvre de façon fortuite et intuitive une totalité de la nature dans laquelle son action prend sens. Cette harmonie entre l'homme et le monde repose paradoxalement sur des rapports désordonnés des facultés les unes avec les autres : l'entendement n'est plus actif et la sensibilité passive, mais les facultés se heurtent et se réconcilient, formant dans le cas du sublime un « accord dissonant » (Deleuze, 1963). Du point de vue esthétique, il n'y a plus de supériorité de la pensée sur la chose, de la forme sur la matière : la question de l'habiter émerge de cette mise en rapport contingente de la pensée avec son dehors.

De Kant à Jacques Rancière, la question esthétique apparaît dans la continuité d'une réflexion sur ce renversement des facultés. Jacques Rancière prolonge cette idée kantienne par la vision émancipatrice et appliquée de Friedrich Von Schiller : ce libre jeu des facultés engage une nouvelle manière de sentir et porte la promesse que ce sensorium d'exception devienne la règle d'une nouvelle communauté (Rancière, 2004 b). En d'autres termes, la libération de la sensibilité par rapport à l'entendement assure la critique d'une vision de la société où les inégalités entre catégories sociales se doubleraient de sens distincts. Les actes politiques et esthétiques constituent un moment de respiration dans une société, qui bien qu'inégalitaire, reconnaît le droit à ceux que ses normes excluent de s'exprimer au nom de l'égalité des individus (Rancière, 2004). A la croisée du politique et de l'esthétique se dessinent des formes d'engagement qui visent à remettre en cause un « partage du sensible » (Rancière,

[2] Selon l'expression employée par Kant lui-même d'après les notes rassemblées pour son Opus Postumum. Voir à ce sujet : Marty François. L'homme, habitant du monde : à l'horizon de la pensée critique de Kant. Paris : H. Champion, 2004. 356 p.

2000). Ce type de partage se retrouve en aménagement : la façon de construire la réalité d'un problème et de se le donner pour objet est un processus normatif qui présuppose ceux qui pourront prendre part à la discussion et ceux dont la parole demeurera inaudible. Il devient alors possible de parler d'engagement d'ordre esthétique au sens où toute parole exclue, pour se faire entendre, doit construire une scène d'énonciation qui renouvelle la façon dont le problème se donne à sentir. Comme le précise Jacques Rancière, l'émergence de ces scènes d'énonciation sont éminemment géographiques : *« la politique n'est pas […]la mise en œuvre d'une nature du sujet en général, […] mais la politique est création toujours de sujets spécifiques qui vont se définir par rapport à des lieux… au sens où un lieu ça n'est pas seulement une localité, mais un espace qui va être mis en jeu, une forme d'énonciation qui est liée à la construction de cas spécifiques »*[3].

Cet article souhaite mettre en lumière la façon dont ce type d'engagement esthétique interagit avec les territorialités individuelles et collectives. L'idée que ces engagements esthétiques produisent une scène d'énonciation spécifique, revient à tester deux hypothèses principales : (1) le moyen de contestation étudié (l'opération des arbres du refus contre le projet THT) est une forme d'engagement esthétique et (2) ses modalités de mise en œuvre renouvellent le rapport aux territorialités individuelles et collectives. Ajoutons que la première hypothèse renvoie à trois hypothèses secondaires qui fondent, selon Rancière, la nature d'un engagement esthétique :

(a) le déni de la logique de l'Autre : les opposants se définissent comme des exclus en référence à des catégories normatives extérieures – c'est le principe de l'hétéronomie,

(b) un géni du non-lieu[4] : ce « génie » consiste à parler de façon inventive d'un espace disqualifié pour lui redonner une audience publique,

(c) un cas qui oblige : la manifestation d'une expérience singulière suppose de rétablir la présupposition égalitaire et ouvre droit à la reconnaissance du cas exclu.

Pour aborder ces questions, nous proposons de réfléchir autour de la contestation du projet de ligne très haute tension (THT) 225 kv, dans le Quercy Blanc. Cette contestation a duré de 1990 à 2002, date à laquelle le projet initial porté par Réseau Transport Electricité a été abandonné au profit d'un scénario alternatif – rénover les réseaux existants plutôt qu'en créer de nouveaux.

Les « arbres du refus » constituent un épisode de cette contestation qui intervient tardivement, en 1999, puis en 2002. Cette opération consiste à planter 115 arbres en lieu et place des 115 pylônes prévus sur le fuseau 2B retenu par Réseau Transport

[3] Jacques Rancière. Intervention au Colloque « Autour de Jacques Rancière, Le Maître Ignorant et l'égalité des intelligences » organisé par le CRESAL, Université de Saint-Etienne, les 29 et 30 janvier 2007.

[4] Nous reprenons cette expression à Georges Didi-Huberman qui en a fait le titre d'un de ses ouvrages sur l'art contemporain et la construction de l'espace par l'absence (Didi-Huberman, 2001).

Electricité[5]. Après une plantation symbolique en 1999, l'opération est relancée, du 9 janvier au 9 mars 2002, et connaît un franc succès avec plus de 136 arbres plantés. Les plantations sont réparties sur trois départements (Lot, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne) et sur 38 communes. Parmi les planteurs, 71 % étaient des particuliers et 29 % des collectivités locales.

D'un point de vue méthodologique, une enquête téléphonique a été réalisée à destination des particuliers ayant planté un arbre du refus, soit une population de 74 personnes. Une première version de cette enquête a pu être testée sur le terrain auprès de quelques personnes et affinées par la suite. Pour le présent article, nous nous appuyons sur les premiers résultats obtenus à mi-parcours de cette enquête téléphonique. L'essai de notre questionnaire sur le terrain nous a également conduit à mettre en place un volet méthodologique complémentaire. Il s'agit d'entretiens semi-directifs destinés à comprendre chez une dizaine de personnes, de façon approfondie, les processus de plantation sur les lieux mêmes de leur réalisation. Enfin, ce travail ciblé sur les arbres du refus est enrichi par une quarantaine d'entretiens semi-directifs que nous avons mené avec des membres des multiples associations d'opposants au projet de ligne THT, mais aussi avec des élus, des services de l'Etat et RTE.

II. Planter des arbres pour dire l'absence du lieu dans la démarche aménagiste

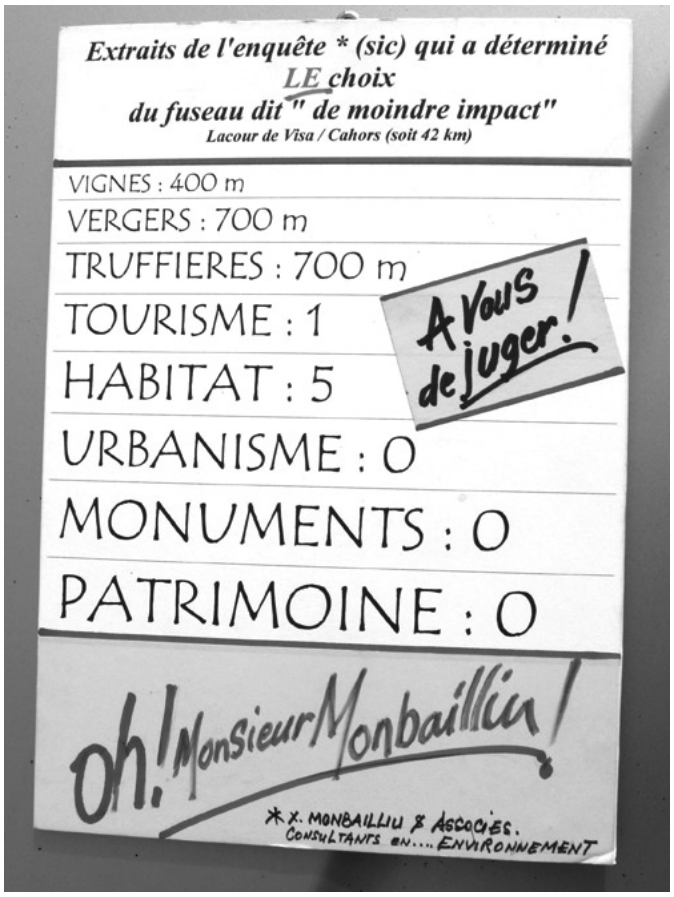
L'opération des arbres du refus n'est pas un moyen de contestation parmi d'autres au sein de l'association QBE. Elle traduit les divergences de point de vue, au sein même des opposants, sur la stratégie d'action à privilégier. En 1996, après six ans de lutte, l'association historique QBE sort exsangue de contre-expertises aux résultats contradictoires et d'alliances politiques locales et nationales sans lendemain. Dans le même temps, EDF progresse et atteint le stade de l'étude d'impact[6]. Cette étude va choquer par la façon dont elle distingue l'exceptionnel et l'ordinaire, et par conséquent la façon dont EDF recense les seuls éléments de paysage ayant une existence institutionnelle. Cette étude additionne les sensibilités et les contraintes pour définir de manière arithmétique un « fuseau de moindre impact ». En fait, la formule est rhétorique. Il ne s'agit pas d'améliorer les choix techniques du projet de façon à limiter ses « impacts » ; mais plutôt d'améliorer le choix du tracé de façon à diminuer le nombre de « contraintes » rencontrées. Il s'agit de trouver l'environnement qui convient, le paysage de moindre valeur qui permettra de garantir l'insertion d'un projet standard ! Les opposants découvrent qu'ils sont les habitants d'un paysage-sans-qualité.

[5] Nous différencions ici Electricité De France (EDF) et Réseau Transport Electricité (RTE). Ces deux instances s'occupent respectivement de la production et de la vente de l'électricité d'une part et du transport de l'électricité d'autre part. Au début de l'opposition au projet de ligne THT, en 1990, elles ne formaient encore qu'une seule et même entreprise. Depuis la loi du 10 février 2000, le réseau de transport, tout en demeurant dans EDF, est géré de manière indépendante par RTE.

[6] Cabinet Monbailliu et Associés. Etude d'impact. Cahors sud – Lacour. Raccordement à la ligne 225 000 volts Dantou – Verlhaguet. Départements du Lot et du Tarn-et-Garonne. Commanditaire EDF. 1996. 245 p.

«D'un coup tout le Quercy était une zone de moindre impact ! »[7]*,*

« Sur la ligne patrimoine : 0 ! D'accord, il n'y avait pas Notre-Dame de Paris mais le patrimoine était partout »[8]*.*



Panneau utilisé lors de la manifestation de Cahors
(source, Sylvie Marroux ; photographie O. Labussière)

Une fraction des opposants, sans faire scission avec QBE, initient une nouvelle stratégie d'action : ils cherchent à sensibiliser des populations rurales peu rétives au projet « modernisateur » de EDF et jusque là laissées de côté par des négociations élitistes et peu médiatiques entre experts et politiques. Leur positionnement n'est plus de parler d'égal à égal avec EDF – battre les experts sur leur terrain – mais de rendre sensible cette question de l'habiter que le projet ne peut prendre en compte par son point de vue analytique sur l'espace. Affirmer le paysage comme forme de vie, comme globalité vécue consiste à interroger la démarche aménagiste depuis son dehors, de façon hétéronome. Cette nouvelle voie de contestation prend corps avec un travail photographique sur la valeur ordinaire des paysages, puis avec l'opération des arbres du refus. Cette dernière relève d'une mise en scène éminemment inventive des lieux, d'un génie du non-lieu. L'arbre se substitue au pylône et fait voir

[7] Entretien n° 1, membre de l'association QBE, le 27 mars 2006.
[8] Entretien n° 17, membre de l'association QBE, le 15 mars 2006.

dans l'espace vécu les formes d'un espace-sans-qualité. La question est de savoir comment cette forme d'engagement esthétique tire partie des territorialités individuelles et collectives pour trouver son propre vocabulaire.

(i) Les conditions matérielles de la territorialité comme plan d'épreuve des intentionnalités individuelles et collectives

Les arbres du refus ne sont pas l'expression d'une volonté déconnectée des circonstances mais le maintien dans le temps d'une forme d'engagement situé : si l'arbre disparaît, l'individu perd la référence à la fois personnelle et collective qui le rattachait à la contestation. La dimension matérielle est donc prépondérante et offre un point de vue intéressant sur le rapport entre les individus et leurs territorialités. De façon classique, la notion de territorialité, au travers des modes d'appropriation individuels et collectifs, suppose un espace relativement maîtrisé ; au sens de la reproduction dans le temps des formes géographiques signifiantes pour les individus. Et cette maîtrise paraît d'autant plus importante que l'espace mis en jeu concerne le chez-soi. C'est le cas des arbres du refus, où à de rares exceptions, les personnes interrogées ont planté dans leur jardin, c'est-à-dire dans un espace qui est non seulement approprié au sens fort du terme – le « chez-moi » soumis à des règles d'accès – mais dont l'économie générale est aussi pensée et maîtrisée.

Or, la plantation des arbres du refus a régulièrement mis les individus en prise avec une territorialité qui leur résiste. Le socle calcaire de cette région du Quercy, avec ses trente centimètres de sol arable, marque les corps et les esprits. Epreuve anecdotique de la plantation mais dont chaque récit rappelle l'incontournable matérialité : c'est la rencontre de l'individu et du lieu hors des rapports de confiance instaurés dans la territorialité pourtant intime du jardin. A partir du moment où la plantation commence, l'individu découvre, à mesure, les conditions de possibilité de son engagement. Il ne faut pas voir dans la plantation qu'un effort physique, mais un acte inventif au cours duquel l'individu, porté par de nouvelles préoccupations, rouvre sa territorialité et tente de se composer un corps politique à dimension géographique. Certains témoignages relatent tout à fait ce processus de fabrication d'un nouvel organe, par déplacement et greffe de l'existant dans une matérialité inconnue – bien que celle-ci soit quotidiennement signifiée comme territorialité intime :

« Ça a été une opération… […] on avait cerclé une année auparavant, on avait coupé toutes les racines à peu près à deux mètres du tronc… ensuite l'année de la plantation il a fallu reprendre l'endroit de cette tranchée, arriver à passer par-dessous, le plus possible… je l'ai fait au tractopelle, mais il a fallu terminer à la main, à la pioche, à la pelle... Ensuite nous avons essayé de le soulever au tractopelle, nous n'avons pas pu, parce que le poids de l'arbre, plus la motte, nous ne pouvions pas le faire, nous n'avions pas assez de puissance. Nous avons demandé à un voisin qui avait un gros tracteur avec une fourche à fumier… il était un peu surpris, mais il est venu de bonne grâce… et avec les deux engins nous avons pu le soulever. De là, on l'a amené sur le lieu de sa mise en place… […] on l'a transporté debout, c'était un arbre debout qui se déplaçait »[9].

[9] Entretien n° 25, membre de l'association QBE, le 20 avril 2007, pour cerner un processus de plantation *in situ*.



De la territorialité intime à la matérialité inconnue : la fabrication d'un arbre du refus
(Photographie de Mme. Marroux)

Acte éprouvant que cette transplantation : l'arbre du jardin redevient l' « arbre debout qui se déplaçait » et dont on ne sait pas s'il s'accordera avec l'idée d'être arbre du refus. Car ce nouveau corps politique ne dépend pas simplement de l'adhésion par l'individu à des idées, mais de conditions matérielles et de processus qui lui échappent. Conditions de sol, d'eau, de vent, voilà ce avec quoi doivent négocier les individus pour se construire une subjectivité politique spécifique. Dans cette région de chênes rabougris, la moitié des personnes interrogées ont choisi une essence adaptée à leur lieu de résidence ; c'est-à-dire des espèces demandant peu d'eau et peu d'entretien (chêne, genévrier, amandier, etc.). En plus de cela, les particuliers font preuve d'une bienveillance particulière à l'égard de leur arbre du refus :

« Ici pour planter un arbre c'est un effort physique impressionnant… c'est pour ça qu'on a intérêt à en prendre soin après » (Q16[10])

Cette relation étroite entre l'arbre et son planteur est perceptible dans les actes courants d'entretien mais aussi dans la replantation des arbres disparus : certains assurent même la période transitoire en fixant le panneau commémoratif à un autre arbre qui répond aux conditions d'affichage et de visibilité du précédent, bien que symboliquement il ne l'égale pas.

[10] Numérotation du questionnaire téléphonique.

(ii) Le recours aux territorialités de l'intime dans la formation d'un usage public de la sensibilité

Les manifestations traditionnelles regroupent les individus pour un temps et un lieu donnés. A l'inverse, les arbres du refus renvoient à des plantations différées dans le temps et pour lesquelles les individus ont agit seul ou en petits groupes. Plus encore, ces arbres déplacent la ligne de partage entre les sphères privé et publique, que l'individu franchit habituellement pour manifester son engagement : les individus font de leur territorialité intime, le lieu d'expression d'un problème collectif.



Le jardin, territorialité intime, devient le lieu d'expression d'un problème collectif
(Photographie de M. Farrény)

Ce mode d'exposition au public repose sur deux critères spatiaux : les arbres sont systématiquement plantés par les particuliers chez eux et de façon à être visibles depuis un lieu de passage (routes ou chemins). Dans de rares cas, les personnes dont l'habitation est peu visible ont planté leur arbre sur une parcelle qui n'est pas attenante à leur maison ou bien elles se sont associées à des connaissances pour optimiser l'exposition de leur arbre. Si les personnes ont généralement des attaches sentimentales avec le lieu de plantation, leur geste ne relève pas d'une crispation identitaire : en moyenne, seulement deux personnes interrogées sur dix évoquent la défense d'une identité quercynoise. Pour la moitié des individus, il ne s'agissait pas de défendre une identité « quercynoise », « lotoise » ou « autre ».

« Non… parce que … lotoise… non, la THT elle n'aurait pas dénaturé que le Lot […] on voudrait que ça reste beau, mais on n'est pas non plus pour que ça reste un musée. On comprend très bien qu'il faut qu'il y ait certainement évolution… mais pas à tout prix… mais une identité propre, non ! » (Q31)

Cela tient en partie à ce que le projet THT touche trois départements et ne concerne pas directement une maille territoriale unique. Pour mieux cerner les motivations communes aux planteurs, notre questionnaire aborde la signification attribuée à ces arbres du refus dans ses dimensions personnelle, collective et universelle.

Si une minorité d'individus accorde une signification personnelle à leur arbre, en revanche, la moitié des personnes lui trouve une fonction personnalisée sans rapport avec la contestation (but décoratif, production de fruits, repère végétal délimitant le domaine public et privé ou bien délimitant deux parcelles agricoles, replantation de haie, etc.). Cela soutient l'idée que ces arbres sont constitutifs des territorialités quotidiennes des planteurs. Par ailleurs, la totalité des personnes interrogées donnent une signification collective à cet arbre : *« c'était le signe de solidarité de l'époque » (Q11)*, *« ni chez nous, ni chez les autres » (Q19)*, etc. L'arbre a été un signe de reconnaissance entre des planteurs qui avaient agi individuellement, sans se douter de la mobilisation des hameaux alentours.

« L'arbre était accompagné de ce panneau blanc, et on en a vu fleurir un grand nombre…et c'était une chaîne… on n'était pas seul… si on sillonnait un peu le Quercy… moi je les ai vus, les autres devaient les voir aussi… ces panneaux blancs se sont multipliés, répétés,…on a dépassé largement la centaine, je ne sais plus… et donc on n'était pas seul à mener ce combat…» (Q16)

Enfin, cet arbre trouve chez un tiers des personnes une signification plus universelle. Celles-ci évoquent tour à tour *« une tradition archi-séculaire au symbolisme fort » (Q1)*, *« l'avenir, les générations futures » (Q13)*, *« la vie » (Q14)*, *« la nature contre la technique » (Q31)*, etc. En somme, l'arbre du refus catalyse de multiples dimensions à la fois personnelle, collective et universelle. Un tiers des personnes interrogées mobilise ces trois dimensions. Les personnes qui ne font référence qu'à deux d'entre elles, sont plus nombreuses à associer les dimensions personnelle et collective (2/3) que les dimensions collective et universelle (1/3). Ces résultats soulignent que chaque arbre s'inscrit dans une géographie signifiante pour le sujet, mais qu'il n'en constitue pas moins la scène d'énonciation d'un problème collectif.

L'exposition au public des personnes a d'abord été ressentie par les deux tiers par le fait qu'elles étaient connues pour avoir un arbre du refus chez elles. Pour un tiers des personnes, la plantation a eu des conséquences positives grâce à la sensibilisation de personnes de passage et à la médiatisation de certaines plantations. L'engagement des planteurs a parfois été mis à l'épreuve de circonstances plus délicates et de tensions avec les pro-THT :

« L'arbre a été arraché… après moi j'y ai mis deux années le sapin de Noël… la première année il a été arraché mais on l'a replanté… parce qu'on le retrouvait dans le champ plus loin… mon mari est agriculteur, donc il le retrouvait et il le replantait […] on nous a re-arraché le deuxième sapin… et en plus on nous a arraché le panneau « ici est planté le premier arbre contre la THT » […] il [l'arbre] *est sur le plateau en bord de la route et moi j'habite en contrebas… donc de mon habitation je ne vois pas l'arbre» (Q14)*

Arbres arrachés, panneaux vandalisés, dégradations des relations sociales de proximité : les planteurs n'ont pas défendu leurs revendications abstraitement mais ont fait un usage public de leur intimité pour rendre sensible un problème collectif. Ce recours aux territorialités vécues pour fonder l'engagement public a déjà pu être étudié dans la contestation des projets d'aménagement : l'accent est alors mis sur la question de la légitimité que les individus perdent, dans le cas d'une expropriation (Cavaillé, 1998), ou bien que la référence au patrimoine existant sur un territoire leur procure (Lecourt, 2003). En abordant la question des engagements esthétiques, nous mettons davantage l'accent sur les processus inventifs qui puisent dans les territorialités individuelles de quoi manifester une entité illégitime. Les arbres du refus sont autant de « lieux-personnes » (Roux, 2002) qui font rentrer le paysage en politique.

(iii) La formation d'un collectif rhizomatique, fruit de l'articulation entre des subjectivités politiques spécifiques

Si l'on a vu que ces engagements individuels convoquaient des territorialités intimes, ont-ils réellement une dimension collective ? Tout d'abord, il apparaît que ce moyen de contestation a contribué à étendre la base des opposants : plus de la moitié des personnes interrogées ne s'étaient jamais mobilisées contre un projet d'aménagement auparavant. Cette opération des arbres du refus parvient donc à reconstituer un vivier de militants malgré une lutte engagée depuis une décennie.

Par ailleurs, si les deux tiers des plantations ont été menés dans un cercle restreint (seul, en couple ou en famille), les deux tiers des planteurs ont suivi d'autres plantations que la leur : plantation du premier et du dernier arbres du refus, plantations organisées par une association de contestation locale, une mairie ou un groupe de voisins. De façon étonnante, les plantations suivies se sont rarement déroulées au sein de la même commune de résidence que celle du planteur : deux tiers des personnes ont suivi une plantation dans une commune voisine et deux tiers hors de leur département. Cette mobilité des planteurs a été favorisée par de véritables rencontres festives (chant, danse, verre de l'amitié), pour un tiers des plantations.

« Ça a été aussi festif. Il y a eu du lien. […] on s'est organisé, on s'est fait un apéro, le vin, le saucisson… on a réussi à transformer des corvées, parce que quand même pour moi c'est une corvée d'aller manifester, on a réussi à voir un aspect ludique là dedans » (Q4)



Chants et danses autour du 115ème arbre du refus à Villesèque (Lot)
(Photographie de M. Tauran)

Outre les solidarités ponctuelles, les arbres du refus maintiennent dans le temps la mémoire d'une lutte. Pour l'ensemble des personnes interrogées, l'arbre a gardé une valeur : un tiers y voit le symbole d'une victoire contre la THT, un tiers celui d'une solidarité exceptionnelle et un dernier tiers évoque une vigilance à maintenir au cas où le projet ressurgirait. La participation des opposants à de multiples plantations, leur caractère festif et la mémoire d'une lutte réussie sont autant de raisons qui permettent de comprendre comment cette opération a créé du collectif. Mais au-delà de ça, la forme du collectif est elle-même digne d'intérêt. En effet, ce type de mobilisation se heurte à des contraintes de temps et d'espace : dans le temps, il est très difficile de mobiliser un grand nombre de personnes de façon continue et d'un point de vue spatial, la région du Quercy Blanc se singularise par de faibles densités (10 à 15 hab / km² en moyenne) et un semis d'habitations très dispersé. Face à cette double contrainte de lassitude et d'isolement, l'opération des arbres du refus apparaît exemplaire en terme de gestion de l'effort de contestation. Cela tient tout d'abord au fait que cette opération n'a pas été l'affaire de quelques leaders associatifs. Elle n'est pas partie du sommet mais de cette fraction d'opposants soucieuse d'initier des actions qui sensibilisent les personnes non encore mobilisées.

« Au début, j'ai marqué les routes… et puis je me suis rendu compte que les gens ici, ça les hérissait, ils n'aimaient pas […]et puis bon, le côté publicitaire est remonté à la surface,… c'est-à-dire trouver des trucs qui mobilisent un maximum de gens… […] que les gens aient l'impression de participer, de faire partie intégrante de la lutte. Il n'y avait pas d'intermédiaire, il n'y avait pas quelqu'un qui était le porte étendard.

C'était eux ! Le succès vient de là. Les gens s'impliquaient, ils prenaient de l'importance »[11]

Cette opération doit également son succès à son mode de diffusion de proche en proche. L'opposition compte alors 23 associations (Lot, Tarn-et-Garonne et Lot-et-Garonne), et les correspondants associatifs locaux ont été des relais efficaces pour faire connaître l'opération. Pour autant, la multiplication des plantations n'est pas qu'un succès de « rabatteurs », c'est aussi et surtout l'effet de relations de voisinage. Parmi les personnes interrogées, plus des deux tiers affirment avoir entendu parler de cette opération par un voisin ou un ami. De ce point de vue, les arbres du refus ont instillé une mobilisation dont la structure n'est pas hiérarchique mais rhizomatique. A l'instar de Gilles Deleuze et de Félix Guattari, le rhizome fait référence à un développement racinaire non hiérarchique, sans racine pivot à partir de laquelle se subdiviseraient des racines d'ordre deux, trois, etc. Le rhizome est un chevelu racinaire dont la croissance n'est pas organisée par un centre, qui ne meurt pas si il est brisé en un point quelconque et dont toutes les parties peuvent être un point d'émergence et de connexion avec des parties déjà existantes[12]. Ainsi, ce collectif à la structure rhizomatique constitue une réponse originale à la problématique de l'habitat dispersé : les arbres du refus peuvent être plantés individuellement, chacun chez soi, sans qu'il y ait besoin de rassembler tous les adhérents à l'occasion d'action collective. Et plutôt que de planter un arbre symbolique qui incarne le refus de centaines de personnes, chaque planteur a pu s'impliquer sans que son engagement soit dépersonnalisé. En somme, l'opération des arbres du refus a permis de maintenir dans le temps une solidarité entre des personnes isolées[13], d'avoir un impact plus important sur la presse locale[14], mais aussi sur le débat local qui s'est ouvert la même année, en octobre 2002, suite au dépôt par QBE et la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, d'une saisine auprès de la Commission Nationale du Débat Public.

« Ça a formé une chaîne entre les gens. Le bulletin « Point à la ligne » était un lien… mais là ça vraiment resserré les gens. On est arrivé au débat public ensemble. On se connaissait, on s'était fréquenté »[15]*.*

In fine, l'opération des arbres du refus ne constitue pas un « cas qui oblige » : la reconnaissance de la valeur ordinaire des paysages par RTE n'est que partielle et

[11] Entretien n° 6, membre de l'association QBE et initiateur de l'opération des Arbres du Refus, le 21 avril 2007.

[12] Gilles Deleuze et Félix Guattari exposent cette logique rhizomatique dans Mille Plateaux (Deleuze et Guattari, 1980) et la fondent sur quatre principes : principes de connexion, d'hétérogénéité, de multiplicité et de rupture asignifiante. Pour plus de détails se rapporter en particulier au chapitre introductif de Mille Plateaux.

[13] Cette solidarité est aussi observable entre les communes : si 12 communes se trouvent sur le fuseau définitif, les plantations se sont réparties sur 38 communes. Parmi ces dernières, on trouve deux types de communes : celles directement concernées par l'impact visuel du projet définitif bien qu'elles ne soient pas traversées par la ligne THT, et celles autrefois concernées par un fuseau alternatif.

[14] Une étude de presse exhaustive, faite par le bureau Anouk Déqué Communication (Toulouse), sur la période 1997-2006, pour le compte de RTE, nous a permis de recenser une trentaine d'articles portant directement sur les arbres du refus (généralement un compte-rendu de plantation d'un quart de page avec photographie) et provenant essentiellement de la presse locale.

[15] Entretien n° 6, membre de l'association QBE et initiateur de l'opération des Arbres du Refus, le 21 avril 2007.

fait suite à une dynamique d'ensemble. Pour autant, un « cas qui oblige » ne se conçoit pas nécessairement comme l'expérience effective de recouvrement d'un droit. Dans un contexte où les stratégies d'action des opposants sont multiples, il paraît plus plausible d'envisager l'effet de tels engagements esthétiques en interaction avec celles-ci. Ils apportent alors une diversification des modes d'engagement qui renouvelle le collectif des opposants, lui permet d'inscrire la contestation dans la durée et rend ses revendications moins vulnérables aux stratégies de négociation de RTE.

Conclusion

La plantation des arbres du refus est un cas intéressant pour reconsidérer la question esthétique en aménagement. En effet, celle-ci ne se limite pas à l'idée commune de l'appréciation subjective et du jugement de goût. L'esthétique kantienne, elle-même, fonde une pensée de l'homme-habitant sur le renversement des rapports entre l'entendement et la sensibilité. Jacques Rancière développe une réflexion semblable en affirmant qu'esthétique est le moment où la société se lit depuis son dehors, lorsque se manifestent ceux que ses normes excluent pour rediscuter les conditions de la vie commune. Ce double point de vue est intéressant pour thématiser les échanges entre le discours objectivant de l'aménagement et les éléments de contexte ordinairement refoulés.

Les arbres du refus marquent la révolte des habitants contre la traduction normative de leur espace vécu en espace sans qualité. En effet, pour choisir un fuseau de moindre impact, RTE procède pas distinction de l'exceptionnel et de l'ordinaire, jusqu'à donner corps à un espace de moindre valeur paysagère. La stratégie des opposants ne consiste pas à magnifier leur cadre de vie, à le poser comme un objet qui force l'émerveillement, mais à rendre sensible l'épaisseur de leur quotidienneté. En ce sens, leur engagement est d'ordre esthétique car ils renouvellent les modalités par lesquelles la question de l'habiter peut être perçue ; et politique, car cette dimension excède l'espace normé du projet et repose la question du commun et de ceux qui y ont part.

Ces engagements esthétiques apparaissent dans le cadre des réflexions contemporaines sur l'hybridation des territorialités de l'intime avec des formes d'engagement public. Dans le cas étudié, les individus tentent de se constituer un corps politique à dimension géographique – la plantation de l'arbre du refus, en mettant leur territorialité intime à l'épreuve d'une matérialité inconnue. Alors que le sujet négocie avec le lieu les conditions de possibilité de son engagement, il transfigure son intimité en mode d'exposition public. Loin d'être l'expression d'une crispation identitaire, cette façon de re-signifier l'espace du chez soi constitue une façon inventive de parler de lieux oubliés. A la fois seuls et ensemble, les planteurs d'arbres du refus forment un collectif qui n'est pas hiérarchique mais rhizomatique. Cette façon exemplaire de gérer l'effort de contestation contribue à maintenir un collectif dans la durée alors que les stratégies de négociation au sommet, entre leaders associatifs, élus locaux et aménageurs ont été régulièrement infructueuses.

Eléments bibliographiques

BERDOULAY, Vincent et ENTRIKIN, Nicholas. Lieu et sujet : perspectives théoriques. *L'Espace géographique*, n.2, 1998, p. 111-121.

BESSE, Jean-Marc et Robic, Marie-Claire. Quel espace pour quels projets : Kant, un prétexte ? In, AURIAC, Frank et BRUNET, Roger. *Espaces, jeux et enjeux*. Paris : Arthème Fayard, 1986, p. 61-69.

CAVAILLE, Fabienne. *Conflits d'aménagement et légitimités territoriales. Recherche sur les identités territoriales des expropriés de l'autoroute A20*. Thèse de doctorat en Géographie. Toulouse : Université de Toulouse Le Mirail, 1998. 359 p.

DEBARBIEUX, Bernard et VANIER, Martin (dir.). Les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale : une actualité ? Une prospective ? In *Ces territorialités qui se dessinent*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube ; DATAR, 2002, p. 7-27.

DEBARBIEUX, Bernard. L'exploration des mondes intérieurs. In KNAFOU, R. (dir.). *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*. Paris : Belin, 1997, p. 371-384.

DELEUZE, Gilles et GUATTARI, Félix. *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*. Paris : Les éditions de minuit, 1980. 645 p.

DELEUZE, Gilles. *La philosophie critique de Kant*. Paris : Presses Universitaires de France, 1997, ed. orig. 1963. 107 p.

DI MEO, Guy. Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités. *Annales de Géographie*, 2004, n. 638-639. p. 349-362.

DI MÉO, Guy. *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan, 1998. 317 p.

DIDI-HUBERMAN, Georges. *Génie du non-lieu. Air, poussière, empreinte, hantise*. Paris : Les Editions de Minuit, 2001. 156 p.

HARTSHORNE, Richard. The nature of geography. A critical survey of current though in the light of the past. *Annals of the Association of the American Geographers*, vol. 29, n. 3, 1939, p. 173-412.

HARVEY, David. *Explanation in geography*. Londres: Edward Arnold. 1969.

HOYAUX, Frédéric. *Habiter la ville et la montagne : Essai de géographie phénoménologique sur les relations des habitants au Lieu, à l'Espace, et au Territoire. Exemple de Grenoble et Chambéry*. Thèse de doctorat de Géographie. Grenoble : Université Joseph Fourié, 2000. 720 p.

KANT, Emmanuel. *Critique de la faculté de juger*. Paris : Gallimard, 1985, t. 2, coll. La Pléïade.

LE BERRE, Maryvonne. Territoires. In BAILLY, Antoine ; FERRAS, Robert et PUMAIN, Denise (dir.). *Encyclopédie de géographie*. Paris : Economica, 1995.

LECOURT, Arnaud. *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*. Thèse de doctorat en Géographie, Aménagement de l'espace et Urbanisme. Rennes : Université de Rennes II, 2003. 363 p.

LEVY, Jacques. *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994. 442 p.

MAY, Joseph. *Kant-s concept of geography and its relation to recent geographical thought*. Toronto: University Toronto Press, 1970.

RAFFESTIN, Claude. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Litec, 1980.

RANCIERE, Jacques. *Malaise dans l'esthétique*. Paris : Galilée, 2004 a. 173 p.

RANCIERE, Jacques. Schiller et la promesse esthétique. *Europe*, n. 900, 2004 b, p. 6-21.
RANCIERE, Jacques. *Le partage du sensible. Esthétique et politique*. Paris : La Fabriques, 2000. 75 p.
ROUX, Jacques. Ce sol auquel on tient. *Cosmopolitiques*, n° 1, 2002, p. 142-157.
SANGUIN, André-Louis. Redécouvrir la pensée de Kant. *Annales de Géographie*, n. 567, 1994, p. 134-151.
SCHAEFER, Fred. Exceptionalism in geography. *Annals of the Association of American Geographers*, 1953, vol. 43, p. 226-249.
STASZAK, Jean-François (dir.). Géographie, phénoménologie et ethnométhodologie. In *Les discours du géographe*. Paris : L'Harmattan, 1997, p. 13-38.
TURCO, Angelo. Sociotopies : institutions géographiques de la subjectivité. *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 45, n. 125, 2001, p.269-284.
WEIL, Éric. *Problèmes kantiens*. Paris : Vrin, 1998, ed. orig. 1990, 174 p.